

Lettre ouverte de L'Association des Acadiens-Métis Souriquois



Le 21 mars, 2018

Cette lettre ouverte est en réponse à des accusations, à des renseignements faux, et à des généralisations injurieuses qui circulent à présent dans les médias sociaux, concernant les Métis de l'Est du Canada.

L'Association des Acadiens-Métis Souriquois (AAMS) n'a jamais recommandé ou promu aucuns avantages d'impôts qui proviendraient de la délivrance des cartes d'adhésion. Les membres ont constamment été informés que tels bénéfiques sont les droits des Mi'kmaq et des autres personnes qui se trouvent sous les auspices et l'autorité de la Loi sur les Indiens. Les Acadiens-Métis ne sont pas contrôlés par la Loi sur les Indiens, et ils ne le désirent pas non plus.

Le désir est pour une coexistence paisible avec nos amis des Premières Nations et une reconnaissance de la Souveraineté inhérente de la Nation Mi'kmaw. On cherche aussi le respect pour notre peuple, nos traditions et nos coutumes. Nous croyons que les peuples autochtones et les traditions peuvent mieux prospérer ensemble. Cependant, on refuse toutes formes d'intimidation envers nos membres et le dénigrement de notre culture et histoire.

La citation anglaise suivante (voir la traduction française) vient de la Constitution de l'AAMS, à laquelle le conseil d'administration et les cadres supérieurs adhèrent constamment et strictement à la lettre:

"4. To revive and promote relationships of mutual respect, friendship and support between the Acadian Metis People and the Mi'kmaw People, as they once were prior to effective British control of governance in mainland Nova Scotia;

5. To enter into agreements with the Mi'kmaw People in order to negate any perceived or actual threat, conflict or competition associated with the objects of this Society. The Society does not wish to apportion the benefits and rights that belong to the Mi'kmaw People."

Traduction française:

4. De faire renaître et promouvoir des relations de respect mutuel, d'amitié et de soutien entre le peuple Acadien-Métis et le peuple Mi'kmaw, comme les relations étaient autrefois avant le contrôle efficace de la gouvernance par les Britanniques dans la province de la Nouvelle-Écosse;

5. D'entrer en des accords avec le peuple Mi'kmaw pour annuler aucune menace perçue ou actuelle, aucun conflit ou aucune compétition associée avec les objectifs de cette Société. La Société ne désire pas partager les bénéfices et les droits qui appartiennent au peuple Mi'kmaw.

Sincèrement,

Joseph Jacquard
Président de l'AAMS